

Discours Président
Ouverture du comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail
Jeudi 7 juillet 2016

Monsieur le haut-commissaire de la République,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous accueille au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour co-présider, avec le représentant de l'Etat, le 3^{ème} comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail.

Hier, j'ai clôturé les états généraux de la mer, organisés par le cluster maritime, et j'ai cité vos travaux comme une référence en matière de gestion intégrée de la mer. Si le parc a pour vocation première la protection des écosystèmes marins, il a aussi pour objet de favoriser le développement des activités économiques, dans le respect de l'environnement bien sûr, dans le respect de notre identité et de notre histoire, tout cela en partenariat avec nos voisins de la région du Pacifique.

En disant cela, j'ai résumé, rapidement, les enjeux et les contraintes de l'exercice : travailler ensemble, malgré nos différences, à la définition d'un plan de gestion qui nous rassemble.

Le gouvernement a décidé de la création du Parc naturel de la mer de Corail parce qu'il a souhaité doter cet espace maritime qui relève de notre compétence d'un haut niveau de protection. Parce qu'il a entendu aussi s'engager dans une démarche participative de co-construction. C'est un vrai challenge !

Ce comité de gestion a pour finalité de valider la structure du futur plan de gestion du Parc qui s'articule autour de quatre objectifs : 1) un patrimoine naturel et culturel protégé 2) des usages durables et responsables reconnus 3) une bonne gouvernance 4) un parc intégré à l'échelle locale, régionale et internationale.

Dans ce cadre, nous ferons la synthèse de toutes les idées qui ont été exprimées lors de vos travaux. Plus de 50 réunions ont été conduites, depuis l'installation de ce comité de gestion, en mai 2015. Je remercie la direction des affaires maritimes, qui a assuré l'organisation et l'animation de ces réunions. Je souhaite également vous témoigner toute ma reconnaissance, pour votre engagement au service de ce grand projet.

Les questions de gouvernance ne doivent pas nous empêcher d'avancer. J'ai été alerté, par certains, sur la question de la désignation des personnalités qualifiées et sur la composition du comité scientifique. Je connais les positions exprimées dans les instances du parc.

J'ai proposé :

- Que la désignation des personnalités qualifiées se fasse sur la base de critères de transversalité et de territorialité : ces personnes ne doivent pas relever d'un seul collège. Leurs actions doivent être menées à titre principal dans le périmètre du parc ;
- Que le comité scientifique soit composé à la fois des trois principaux organismes scientifiques de la Nouvelle-Calédonie, investis dans les problématiques maritimes, et de trois personnalités désignées *intuitu personæ* à raison de leurs compétences.

Avant de commencer nos travaux, je voudrais conclure en vous disant que le Parc naturel de la mer de Corail est une formidable opportunité pour notre pays. C'est un projet exceptionnel qui doit contribuer au rayonnement d'une Nouvelle-Calédonie exemplaire en matière de gestion des espaces maritimes.

Je fais partie de ceux qui pensent qu'on ne doit pas opposer systématiquement protection et développement. Je considère que la protection doit être au service du développement. C'est ni plus ni moins que la définition du développement durable. La protection de nos richesses et de nos ressources exceptionnelles est un facteur de développement de nouvelles activités scientifiques, techniques et économiques, qui doivent permettre d'améliorer la qualité de vie des Calédoniens. C'est une chance formidable pour notre pays. Soyons dignes des enjeux qui se présentent à nous.

Je vous remercie d'avance.

Seul le prononcé fait foi